

**ENTITE DE PERUWELZ
VILLE DE Péruwelz**

A V I S D'ENQUETE PUBLIQUE

Suppression des tronçons du chemin n°5 et sentier n°34 sis à PERUWELZ situés à hauteur des parcelles cadastrées section B 275A, 278B, 272, 271, 268, 267, 266, 125B, 125C, 269, 273, 123D, 124B et 123C (à hauteur du n°104 rue Neuve Chaussée)

L'Administration communale de Péruwelz, représentée par Mme MOUTON Aurélie, Directrice Générale et M. WESTRADE Daniel, Bourgmestre, dont les bureaux sont situés rue Albert 1^{er} n°35 à 7600 Péruwelz, font savoir qu'une demande a été introduite en vue de :

- **Supprimer les tronçons du chemin n°5 et sentier n°34 sis à PERUWELZ situés à hauteur des parcelles cadastrées section B 275A, 278B, 272, 271, 268, 267, 266, 125B, 125C, 269, 273, 123D, 124B et 123C**

La demande est soumise à enquête publique en vertu du décret du 6 février 2014 (section 5) relatif à la voirie communale.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal **du 02/07/2018 au 31/08/2018 avec une interruption du 16 juillet au 15 août.**

La séance de clôture de l'enquête aura lieu le **31 août 2018 de 11 H à 12 H, au service Cadre de Vie de la Ville de PERUWELZ, sis Rue des Chauffours n°7 à 7600 PERUWELZ.**

Le dossier peut être consulté à **la même adresse.**

Des explications techniques seront fournies à la même adresse, **les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et le mercredi de 13h30 à 17h ou le 22/08/2018 de 16h00 à 20h00(*), uniquement sur rendez-vous (tél. 069/67 26 58) à la Rue des Chauffours n°7 à 7600 PERUWELZ.**

A PERUWELZ, le 25 juin 2018,
Pour le Collège Communal,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

(S.) MOUTON Aurélie

(S.) WESTRADE Daniel

(*) pour la consultation de 16h00 à 20h00 – solliciter le rendez-vous au minimum 24 heures à l'avance.